



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Bureau du 11 juillet 2024**

**Délibération n° 2024-18**

\*\*\*\*

**Étaient présents :**

Max Roustan - Richard Hillaire - Jean-Claude Auribault - Max Bordary-Marie-Christine Peyric

**Absents excusés :**

Christophe Rivenq avec pouvoir à Max Roustan

Bernard Saleix avec pouvoir à Richard Hillaire

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

Thierry Spiaggia Directeur Général

Alexia Debornes

**Secrétariat assuré par :** Sylvie Iaquinta

**AUTORISATION d'EMPRUNT**

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1 043 494€ consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 40 logements de la Résidence Alsace, située 2 à 12 route du Pont de Grabieux à Alès.**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport N° 2024-18 annexé et après en avoir délibéré :*

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

*Certifié conforme  
le 11 juillet 2024*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juillet 2024

Rapport n°2024-18

**AUTORISATION D'EMPRUNT**

**Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 043 494 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation de 40 logements de la Résidence Alsace, située 2 à 12 route du Pont de Grabieux à Alès.**

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'1 Ligne du Prêt pour un montant total de 1 043 494 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt</b>	<b>PAM</b>
<b>Montant :</b>	1 043 494 euros
<b>Durée :</b>	20 ans
Si avec préfinancement :	
-Durée de la phase de préfinancement :	
-Durée de la phase d'amortissement :	0
<i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	
<b>Périodicité des échéances :</b>	<i>Annuelle</i>
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+ 0,60 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></li> </ul>
<b>Modalité de révision :</b>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	Si profil « Echéance prioritaire (intérêts différés) ou échéance et intérêts prioritaires » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> </ul> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i> Si profil « amortissement prioritaire » : Sans objet

***Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :***

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.